



DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de
communes du pays
des Paillons

OBJET :

Modalités d'attribution de la
subvention 2017 à l'association
ALEJ

Décision n° 17 04 32a

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le mercredi dix-neuf avril à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Joël Gosse, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Messieurs Yves Pons, Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Messieurs Gérard De Zordo, Philippe Mineur, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Monsieur Jean-Marie Franco, Madame Edith Lonchamp par Madame Michèle Maurel, Monsieur Christian Dragoni par Monsieur Joël Gosse, Monsieur Bernard Martinez par Monsieur Maurice Lavagna, Monsieur Gérard Branda par Monsieur Gérard De Zordo, Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Nadine Ezingard par Monsieur Francis Tujague, Madame Alexandra Russo par Monsieur Robert Nardelli, Monsieur Cyril Piazza par Madame Germaine Millo, Monsieur Stéphane Sainsaulieu par Madame Martine Brun.

Absents excusés : Messieurs Marc Leroy, Michel Lottier, Madame Béatrice Ellul

Monsieur Jean-Claude Vallauri a été nommé secrétaire de séance

Considérant la décision de verser à l'association Animation Loisirs Enfance et Jeunesse une subvention de 210 170,00 € pour l'année 2017.

Considérant la délibération n°161207, en date du 14 décembre 2016, portant sur les modalités de versement de cette subvention, à savoir :

- versement d'acomptes mensuels :
 - en janvier 2017 : 35 050,00 €
 - en février 2017 : 17 515,00 €
 - en mars 2017 : 35 030,00 €
- montants et modalités de versement des mensualités suivantes restant à établir à partir du moment où la subvention définitive aura été votée par le conseil communautaire.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du président, après en avoir délibéré,

Décide de verser le complément de subvention allouée à ALEJ, soit 130 508,00 € comme suit :

- en avril 2017 : 17 514,00 € (1/7^{ème} du restant dû 2017)
- en mai 2017 : 17 514,00 € (1/7^{ème} du restant dû 2017)
- en juin 2017 : 17 514,00 € (1/7^{ème} du restant dû 2017)
- en juillet 2017 : 52 539,00 € (3/7^{ème} du restant dû 2017)
- en août 2017 : 17 514,00 € (1/7^{ème} du restant dû 2017)

Nombre de conseillers en
exercice : 36

Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 34
Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20170419-170432a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/05/2017

Le Président
E. MARI

